



CHANTEAU N° 30/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 octobre 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, DUMERY Ghislain, BONNEAUD Eliane, DANTHU François, TAVARES-MARQUES Charlène, PERDOUX Marc

Membre excusée : Julie VUOTTO-MOAN (procuration à François DANTHU)

Membre non excusée : Stéphanie COUTANCEAU

Secrétaire de séance : GAILLOT Vanina

Objet : Fonds de concours « Fonds de solidarité métropolitaine »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds de solidarité métropolitaine est un fonds de concours de la métropole à destination de ses communes membres. Il s'inscrit dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale qui a vocation à accompagner les communes en ingénierie et en recherche de tous types de financements. Il contribue ainsi à la mise en œuvre de projets sur le territoire métropolitain.

Le déploiement de ce fonds constitue une source de financement complémentaire aux autres financements extérieurs publics, pour marquer un effet levier dans la mise en œuvre des projets communaux.

Le règlement de ce fonds a été adopté par délibération de la métropole du 17 novembre 2022 susvisée. Il a été conçu comme un moyen efficace pour soutenir les opérations d'investissement des communes avec une mise en œuvre souple.

L'enveloppe consacrée à ce fonds est d'un montant minimum de 2 M€ pour la période 2023-2026.

La commune de Chanteau a adressé une demande de financement au titre du fonds de concours « Fonds de solidarité métropolitaine » pour ses projets d'extension du cimetière et d'installation de vidéoprotection.

Le projet d'extension du cimetière prévoit :

- **Création d'un mur de clôture de façade et d'une clôture en béton**
- **Fourniture et pose d'un portail**

Les dépenses sont estimées à **29 143,65 € HT**, soit **34 972,38 € TTC**

Le projet d'installation de vidéoprotection :

- **Fourniture et installation de la vidéoprotection**
- **Travaux de raccordement électrique**

Les dépenses sont estimées à **80 376,04 € HT**, soit **96 451,25 € TTC**

Orléans Métropole versera, pour le projet d'extension du cimetière, le montant de 14 500 €, soit **49,8** % du montant de l'opération, selon le plan de financement présenté en annexe.

Le montant définitif du fonds de concours pour ce projet d'extension du cimetière sera calculé au prorata des dépenses réellement exécutées, plafonné à 14 500 €.

Orléans Métropole versera, pour le projet d'installation d'une vidéoprotection, le montant de 19 900 €, soit **24,8** % du montant de l'opération, selon le plan de financement présenté en annexe.

Le montant définitif du fonds de concours pour ce projet d'installation d'une vidéoprotection sera calculé au prorata des dépenses réellement exécutées, plafonné à 19 900 €.

Après instruction de la demande présentée et au regard des critères fixés dans le règlement, le conseil métropolitain, a décidé de soutenir les deux projets la commune de **Chanteau** au titre du fonds de concours « Fonds de solidarité métropolitaine 2023-2026 ».

Sur la base de ces éléments, il a été décidé d'un commun accord de conclure la présente convention d'attribution d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la demande de subvention et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Chanteau, le 15 octobre 2024

Madame le Maire



Christel BOTELLO

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité



PROJET CIMETIERE - CHANTEAU

Plan de financement				
Dépenses	Montant *	Recettes	Montant	Taux de subvention
Travaux d'extension	28 140,00 €	<i>Fonds de solidarité métropolitaine 23-26</i>	14 500,00 €	49,8 %
Fabrication d'un portail	1 003,65 €			0,0 %
				0,0 %
				0,0 %
				0,0 %
				0,0 %
		Autofinancement	14 643,65 €	50,2 %
Total des dépenses	29 143,65 €	Total des recettes	29 143,65 €	100 %
		total des subventions hors autofinancement	14 500,00 €	49,75 %

* HT si opération donnant lieu à récupération de TVA, TTC cas contraire

PROJET VIDEOPROTECTION - CHANTEAU

Plan de financement				
Dépenses	Montant *	Recettes	Montant	Taux de subvention
Travaux de raccordement Enedis	3 328,20 €	<i>Fonds de solidarité métropolitaine 23-26</i>	19 900,00 €	24,8 %
Travaux Phileas (fourniture et installation)	77 047,84 €	<i>Département</i>	40 440,00 €	50,3 %
				0,0 %
				0,0 %
				0,0 %
				0,0 %
		Autofinancement	20 036,04 €	24,9 %
Total des dépenses	80 376,04 €	Total des recettes	80 376,04 €	100 %
		total des subventions hors autofinancement	60 340,00 €	75,07 %

* HT si opération donnant lieu à récupération de TVA, TTC cas contraire